

# Conduite d'engins de manutention

**Type de formation :** théorique et pratique

**Durée :** 3 jours

**Objectif :**

Conduire un engin de manutention à conducteur porté en respectant les règles de sécurité. Obtenir, après examen, le certificat d'aptitude de conduite d'engins en sécurité (CACES).

**Public concerné :**

Cariste, conducteurs débutants ou expérimentés de chariots de manutention.

STANDARDISATION				
CACES n°1	CACES n°2	CACES n°3	CACES n°4	CACES n°5
				
Transpalentes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol (levage 5 m).	Chariots tracteurs et à plateau pourvu de capacité inférieure à 6 000 kg.	Chariots élévateurs en poste à flanc de capacité inférieure ou égale à 6 000 kg.	Chariots élévateurs en poste à flanc de capacité supérieure à 6 000 kg.	Chariots élévateurs à bras rétractable. Complément de formation : chariots bi et tri-directionnels à prise latérale et avec poste de conduite délocalisé.
<b>Conduite de chariots hors production CACES n°6</b> Déplacement, chargement, transport de chariots sans activité de production, maintenance des voitures.				